

Concertation sur la liaison souterraine en courant continu France-Espagne

**Atelier territorial 2 - Nord
Réunion du 14 décembre 2009 - Mairie du Soler**

Compte-rendu

Présents

M. Gérard Amiel	Collectif Non à la THT
M. Bruno Anien	Représentant de M. Got, maire de Baho
M. Laurent Belmas	Collectif Non à la THT
Mme Jocelyne Bonnet	Collectif Non à la THT
M. Gérard Bret	Collectif Non à la THT
M. François Calvet	Maire du Soler
M. Louis Caseilles	Maire de Toulouges, Vice-président du Conseil général
M. Denis Gil	Adjoint, représentant de M. Got, maire de Baho
M. Jacques Marrassé	Maire de Villeneuve-de-la-Rivière
Mme Stéphanie Martin	DGS Mairie Le Soler
M. Laurent Rosello	Directeur Cabinet de la mairie de Toulouges
M. François Bertault	CNDP
M. Jannick Boulin	Concertant du projet France-Espagne
M. Yves Decoeur	Directeur du Projet France-Espagne et Directeur général de INELFE
M. Jean-Marc Pagès	Géokos
Mme Nathalie Canevet	Secrétariat Logistique
Mme Isabelle Lilli	Secrétariat Logistique

PREAMBULE

- Le présent atelier couvre la portion de fuseau allant du poste de Baixas au point « PK0 » (point de raccordement de la LGV actuelle à son prolongement futur vers Montpellier). Communes concernées : Baixas, Villeneuve-de-la-Rivière, Baho, Pézilla-La-Rivière, Le Soler et Toulouges.
- Il s'agit de la seconde réunion de cet atelier. Elle se déroule sous la présidence de Monsieur Louis Caseilles, maire de Toulouges et vice président du Conseil général, et en présence de Monsieur François Bertault, représentant la CNDP.

1. POINT SUR LES ASPECTS HYDROGEOLOGIQUES

L'équipe-projet de RTE rend compte de sa rencontre avec le Professeur Salvayre, décidée lors du précédent atelier. Elle s'est tenue le 11 décembre, en présence de l'ensemble des prestataires de RTE. Les représentants des sociétés Antéa (études hydrogéologiques), Géokos (cabinet d'environnement) et Forexi (spécialiste des forages) accompagnaient le maître d'ouvrage

Lors de cette réunion, M. Salvayre s'est dit peu inquiet quant à l'impact de l'ouvrage sur le milieu ; mais davantage préoccupé par les impacts du milieu sur l'ouvrage.

La discussion s'est concentrée autour de quatre points en particulier :

- le problème du ruissellement entre Villeneuve la Raho et Toulouges, notamment en période de hautes eaux. M. Salvayre conseille, au moment de la réalisation des travaux, de voir comment se comportent les terres au moment du creusement. Si nécessaire, le maître d'ouvrage pourrait réaliser des épis de béton, c'est-à-dire des excroissances, sur les blocs fourreau afin d'éviter le transport des matériaux par le ruissellement des eaux (phénomène d'arrachement).

- le forage dirigé sous la Têt, qui pourrait engendrer des phénomènes de puits artésien. Pour y remédier, RTE a précisé les conditions de réalisation d'un tel forage : situé à une profondeur de l'ordre de 14 m sous le lit du fleuve, injection de bentonite (sorte d'argile) pour rendre étanche le forage. Cette solution semble répondre aux interrogations de M. Salvayre, qui s'est montré rassuré.

- le tunnel sous les Albères, et la rencontre certaine d'eau lors de son creusement, peu problématique selon l'expert.

- la traversée du Tech, en raison du fort pouvoir d'incision de cette rivière. Une rencontre du SIVU du Tech a confirmé l'importance de ce risque et conduit le maître d'ouvrage à retravailler les dispositions de cette traversée.

Au final, M. Salvayre semble satisfait par les dispositions prévues par le maître d'ouvrage.

A la demande des participants, un compte-rendu de la réunion avec M. Salvayre, validé par ce dernier, sera diffusé en annexe du présent compte-rendu d'atelier, ainsi qu'un schéma en coupe du forage dirigé réalisé sous la Têt pour la liaison à 225 000 volts Baixas – Le Soler (alimentation de la sous-station LGV).

2. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES CHAMPS MAGNETIQUES

La conférence téléphonique du 2 décembre avec M. Le Ruz a permis de valider la méthode de calcul présentée par le maître d'ouvrage relative au champ magnétique statique du à la liaison électrique en courant continu.

Le président de l'atelier comme le Collectif Non à la THT, se félicitent de cette convergence de points de vue ; ils rappellent à RTE son obligation de résultat en la matière.

En réponse aux questions posées lors de cette réunion, le maître d'ouvrage présente des compléments d'information sur les calculs de champ magnétique statique.

Pour chaque configuration type étudiée, on a mis en regard le schéma en coupe de la liaison avec la courbe du champ magnétique correspondante, mesurée à 1 m du sol, et à une échelle identique. Cette nouvelle présentation permet d'établir le lien entre la configuration géométrique et le champ généré.

La plupart du temps, la valeur¹ maximale du champ magnétique statique calculé s'observe à l'aplomb des paires de conducteurs : c'est le cas en coupe courante (avec un maximum de l'ordre de 45 μT), au niveau des chambres de jonction (maximum de l'ordre de 80 à 90 μT) et en cas de forage droit sous route (de l'ordre de 90 μT maximum).

La valeur calculée la plus haute, (soit de l'ordre de 140 μT sur quelques mètres) concerne les zones d'épanouissement des câbles avant les passages en sous-œuvre. Dans cette situation, les pics de la courbe sont légèrement excentrés par rapport à l'axe de la liaison et s'observent pratiquement à l'aplomb du câble le plus à l'extérieur pour chaque paire.

La valeur de champ la plus faible, de l'ordre de 25 μT , correspond au calcul pour un forage dirigé à 14 m de profondeur (au franchissement d'un ouvrage de type autoroute A9 par exemple, ou sous le lit d'un fleuve).

Le Collectif Non à la THT confirme son accord sur les calculs et les valeurs typiques présentées.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage a étudié deux cas particuliers supplémentaires :

- calcul du champ à une hauteur de 0.50 m au-dessus du sol (au lieu de 1 m) : les valeurs précédemment citées augmentent alors de 50% environ, ce qui donne en section courante une valeur de l'ordre de 70 μT .
- dans le cas où une seule paire de câble est en fonctionnement, l'autre paire ayant une intensité nulle : la variation du champ par rapport à la situation de référence est peu significative (de l'ordre de +10%).

¹ les valeurs indiquées ici sont calculées à 1 m au-dessus du sol et hors champ magnétique terrestre.

3. EXAMEN DU TRACE

NB : en limite nord de l'atelier 2, le tracé démarre sur le territoire de la commune de Baixas. Le maire, M. Foxonet, sera amené à se prononcer pour sa commune dans le cadre de l'atelier 1 (Poste) qu'il préside, du fait de l'absence de représentant de la commune de Baixas à la présente réunion.

Sur l'ensemble du linéaire concerné par cet atelier, le maître d'ouvrage préconise un tracé Ouest longeant la liaison souterraine 225 kV Baixas-Le Soler et donc, successivement du Nord au Sud : la D614, la RD 616, le Rec de Manadeil et la bande PIG de la LGV Perpignan/Montpellier (au nord de la Têt), puis la bande DUP de ce même ouvrage (du sud de la Têt jusqu'au PK 0).

Commune de Baho : la liaison longera la ligne 225 kV souterraine, sans aucune habitation à proximité. Le maire donne son aval pour le tracé Ouest.

Commune de Villeneuve-la-Rivière : le long du Rec de Manadeil et jusqu'à la Têt, l'option Ouest s'impose, en raison de la présence de la bande PIG dédiée à la LGV Perpignan/Montpellier, côté Est du Rec. Le maire approuve le tracé. Toutefois, il appelle le maître d'ouvrage à la vigilance en deux endroits :

- à la hauteur de serres situées en limite de la bande de servitude, qui devront être déposées le temps des travaux. Le maître d'ouvrage s'engage à les reconstruire à l'identique.
- au niveau d'un chemin communal, déjà endommagé lors de la construction de la ligne souterraine 225 kV, mais que RTE avait alors refusé de remettre complètement en état. M. Marassé demande un état des lieux avant le démarrage des travaux.

Commune du Soler : pour le passage de la Têt, le maître d'ouvrage propose un forage dirigé à l'Ouest du PIG, débouchant sur le parking de l'Intermarché du Soler.

Plus au sud, M. Calvet signale que le tracé à l'Ouest de la bande DUP du TGV empiète sur un projet de zone d'activité communale (la zone des Miravelles), qui a donné lieu à la révision récente du plan d'urbanisme, avec une mise en vente des terrains dès 2010. RTE prend note de cet élément nouveau, qui n'avait pas encore été porté à sa connaissance.

M. Calvet invite le maître d'ouvrage à engager avec lui des discussions pour examiner les conditions dans lesquelles ces deux projets pourront coexister, de même que la compatibilité du tracé avec le projet de Centre Technique Municipal et de gendarmerie.

Commune de Toulouges : à partir de la RD39 et jusqu'au point PK0, le tracé proposé s'inscrit en limite Ouest de la zone DUP, dans la continuité de l'option retenue sur la commune du Soler. Le maire approuve ce tracé.

4. RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Un consensus sur le tracé Ouest s'est dégagé ce jour, hormis pour la commune de Baixas, non représentée à cette réunion mais qui pourra se prononcer dès le lendemain 15 décembre à l'occasion de l'atelier dédié à l'extension du poste de Baixas. Une troisième réunion s'avère donc superflue.

Le président Caseilles, M. Bertault et l'ensemble des participants, décident d'un commun accord de clôturer l'atelier territorial n°2.

Documents mis à la disposition des participants :

Seront annexés au présent compte-rendu de l'atelier un compte-rendu de la réunion entre RTE, ses prestataires et M. Salvayre tenue le 11 décembre, ainsi qu'un schéma en coupe du forage existant sous la Têt réalisé pour la liaison 225 kV Baixas – Le Soler.

Les participants recevront prochainement un exemplaire actualisé du plan parcellaire au 1/10 000ème présentant le tracé retenu sur le territoire de l'atelier 2.

Information du public

M. Caseilles décerne un satisfecit sur la Lettre de la concertation n° 2, pour la clarté et l'objectivité de son contenu.

Il annonce son souhait d'organiser une réunion publique sur sa commune courant janvier 2010, afin de présenter le projet de tracé à ses administrés. Il prendra contact avec M. Bertault et avec le maître d'ouvrage à cet effet.